

Intervention au CNESER sur le projet de loi de finances 2020

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), réuni les 19 et 20 novembre 2019, examinait le budget et sa répartition pour les programmes 150, 172 et 193 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. Dr Clément Courvoisier, qui siège au CNESER au titre de l'ANDès, a prononcé le discours reproduit ci-après pour dénoncer le manque d'ambition du budget.

Mesdames, Messieurs les membres du CNESER, Chers collègues,

L'Association Nationale des Docteurs, ANDès, que je représente, agit pour la promotion du doctorat. Nous rappelons que le doctorat est à la fois une expérience professionnelle de recherche, comme indiqué dans la loi, ainsi que le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur internationalement reconnu.

L'attractivité des métiers de la recherche publique ne peut être dissociée du nombre d'emplois pérennes proposés et des moyens financiers liés. La perspective d'une carrière dans la recherche publique est un élément important de la motivation initiale des candidats qui s'engagent dans un doctorat, et qui irriguent, une fois docteurs, l'ensemble d'une société innovante.

Il est indispensable que l'État montre l'exemple dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous peine d'un assèchement du vivier et du sacrifice de la recherche française par manque de forces vives (doctorants, docteurs en CDD de recherche, titulaires). Nous constatons une évolution régulière à la baisse du nombre de postes de chercheurs et enseignants-chercheurs dans la recherche publique, en nombre de nouvelles embauches mais aussi en stock, dont il convient d'inverser la tendance.

Également, le financement du Glissement Vieillesse Technicité est une condition importante pour limiter le frein aux évolutions de carrière.

Le budget dédié à la recherche publique en France n'est pas satisfaisant pour atteindre ces objectifs.

L'État est invité à prendre sa responsabilité politique quant au financement de la recherche publique et à en faire une priorité nationale, face aux enjeux déterminants auxquels le monde est et sera confronté dans les décennies à venir.

L'État est un investisseur en première ligne pour inciter la société à un effort de recherche et développement. Les objectifs de la GERD (Gross Expenditure in Research and Development), concernant les secteurs public et privé, ont été fixés au niveau européen à 3 % du PIB par la **stratégie de Lisbonne** en 2000 et réaffirmée par le **programme H2020** en 2009. Les **chiffres de l'OCDE** indiquent que la GERD de la France est seulement à 2,189 % du PIB en 2017, bien en-deçà des grandes nations de recherche et de l'OCDE.

Ainsi, nous appelons l'État à augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée à l'activité de recherche publique, notamment en repositionnant une partie substantielle du Crédit d'Impôt Recherche, dans une dynamique pluriannuelle à confirmer dans la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), avec en ligne de mire l'objectif minimum de 3 % du PIB pour la GERD.

Également, les travaux de recherche doctorale sont indispensables à la production scientifique française. Les doctorants et docteurs sont des forces vives qui permettent à la France de se positionner dans le monde en matière de recherche.

Il y a grand besoin que les doctorants, en tant que professionnels de la recherche et producteurs de savoirs nouveaux, soient reconnus comme tels, en particulier à l'aide d'un contrat de travail pour leur travail de recherche.

Aujourd'hui, les conditions contractuelles du doctorat sont diverses : contrat doctoral, contrats de droit privé, bourses, contrat de travail finançant une autre activité professionnelle, absence de ressources (et souvent travail alimentaire en parallèle, parfois fourni par l'université elle-même sous forme de vacances). Les modalités contractuelles autres que celle d'un contrat de travail pour l'activité de recherche doctorale ne sont pas satisfaisantes pour la production de savoirs nouveaux et pour la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle.

Ajoutons également la difficulté dans laquelle se trouveront les docteurs, de nombreuses années après avoir effectué leur doctorat sans contrat de travail, quand viendra le moment de faire reconnaître pour leurs droits à la retraite, ce qui était pourtant un travail de recherche.

Rappelons enfin que certains doctorants n'ont pas accès à un bureau, n'ont pas de lieu d'échanges avec leurs collègues et encadrants, n'ont pas de ressources financières pour participer à des congrès de recherche, etc. Il est indispensable que les conditions matérielles, financières et humaines soient réunies pour une production de haut niveau de recherche et la formation des talents qui irriguent l'ensemble de la société.

Pour toutes ces raisons, pour l'ANDès, le budget présenté aujourd'hui, même s'il s'inscrit dans la continuité d'efforts budgétaires et notamment en matière de Cifre, ce budget manque d'ambition.

D'ailleurs, notre partenaire la Confédération des Jeunes Chercheurs titrait avant-hier « **Budget 2020 : jeunes chercheur-es toujours sous le SMIC ou sans salaire, le ministère fait l'autruche** », et proposait aux parlementaires la « mise en place d'un plan de financement des doctorant-es effectuant leur recherche bénévolement », ce qui implique une augmentation du nombre de contrats doctoraux financés.

Je vous remercie pour votre attention.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décroisement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.